

Les AESH et AEd votent aux élections professionnelles

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Des représentant·es en CCP (Commission Consultative Paritaire) et CSA (Comité Social Administratif) académique et ministériel qui sont proches de vous et connaissent vos difficultés du quotidien. Les élu·es CGT Educ'action porteront votre dossier si vous l'avez saisi et défendront vos intérêts. Voter pour vos représentants CGT Educ'action AESH et AED c'est vous assurer l'action de collègues mandatés tant sur le plan individuel que collectif.

CCP ?

Les représentant·es des personnels sont au nombre de 5 (il y a cinq autres représentant·es pour l'administration). La CCP se réunit très régulièrement.

Peuvent être traités les sujets suivants :

- Sanction disciplinaire : allant du simple avertissement au licenciement.
- Licenciement pour inaptitude
- Questions individuelles
- Grille de salaire



CSA ministériel et académique?

Je fais confiance aux élu·es CGT Educ'action, ils et elles portent nos revendications

Dans ces instances les élu·es sont consulté·es sur l'organisation des services (par exemple les PIAL) sur le temps de travail (temps partiel imposé, annualisation...), les règles statutaires (par exemple l'embauche des AED par le rectorat et non les chefs d'établissement).

Les CSA auront une formation spécialisée "Santé et Sécurité Conditions de Travail" qui sera consultée sur les questions et projets de textes relatifs à la protection de la santé, hygiène, sécurité des agent·es dans leur travail.

POURQUOI CHOISIR LA CGT EDUC'ACTION?

La CGT Éduc'action a fait changer des décisions de non renouvellement.



La CGT Éduc'action m'a défendue et a évité mon licenciement.

- Parce que nous prenons contact avec vous en amont de l'instance pour mieux défendre votre situation et être votre « porte-parole » ;
- Parce que nous sommes présents et assumons notre mandat à chaque commission ;
- Parce que nous agissons directement auprès de notre employeur sur des problématiques individuelles pour qu'elles deviennent une affaire collective ;
- Pour veiller et faire appliquer le droit en matière de santé et sécurité au travail et contraindre l'employeur à respecter ses obligations ;
- Pour empêcher l'administration de prononcer des licenciements pour inaptitudes sans reclassement et associer de manière beaucoup plus importante la médecine du travail ;



Il faut un vrai changement des conditions de travail, un métier attaché à un statut

La CGT Éduc'action revendique la création d'un véritable statut de catégorie B de Personnels de Vie scolaire d'éducation et d'animation et d'Accompagnant.e d'Elève en situation de Handicap.

De 32h hebdomadaires sur 36 semaines pour les AEd et de 24H accompagnement élève pour les AESH.



Révision immédiate des grilles de salaires



Création d'un statut de catégorie B



Application effective des primes REP et REP+



Arrêt des PIAL et respect des missions d'accompagnement dans les apprentissages pour les AESH. Missions construites autour de l'accueil, l'écoute et accompagnement éducatif pour les AEd.



avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !